

La filière de la betterave dans l'impasse

Suite au vote européen interdisant les néonicotinoïdes en plein champ, les producteurs de betteraves rappellent leurs craintes des impasses techniques.

L'interdiction par Bruxelles des trois substances néonicotinoïdes les plus problématiques pour les abeilles (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine) est un coup dur pour la filière betteravière. Celle-ci alerte, dans un communiqué du 27 avril 2018, sur l'absence de protection phytosanitaire alternative contre la jaunisse virale, alors que près de 99 % des semences de betterave utilisées en France sont traitées avec des néonicotinoïdes. Selon l'Association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS), les pertes potentielles de rendement sont estimées à 12 % au niveau national, « pouvant aller jusqu'à 50 % dans certaines zones de climat océanique ».

Du temps pour les alternatives

Alors qu'en France, la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité a déjà prévu l'interdiction de cette famille d'insecticides à compter du 1er septembre 2018, la recherche de solutions alternatives à travers des expérimentations en plein champ est restée très ponctuelle. La filière demande du temps, et des dérogations pour l'utilisation de néonicotinoïdes en traitement de semences de betteraves.

L'AIBS estime que la betterave, ne produisant ni fleur ni pollen, ne présente pas de risque pour les pollinisateurs. « Malgré les très nombreuses mises en garde sur le sujet, la filière betterave sucre a été poliment écoutée mais pas entendue », déplore l'AIBS. Elle estime aussi que les seuls « vrais gagnants » de ce vote seront « les producteurs de sucre des pays tiers, qui bénéficient de normes environnementales et sociales beaucoup plus souples ».

Liens articles : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/neonicotinoides-la-filiere-de-la-betterave-dans-limpasse-1,3,2439988023.html>